



 **Votre fait du jour**

Sciences-po Paris, université de Beauvais... Plusieurs cas d'injections, notamment de GHB, ont été recensés ces dernières semaines lors de fêtes étudiantes. Les victimes sont souvent des jeunes femmes.

# « Piquûres sauvages » : la psychose gagne les soirées

**NICOLAS GOINARD ET SANDRINE TRAN, AVEC BENJAMIN DERVEAUX**

**CE DEVAIT ÊTRE** une belle soirée sur une péniche connue pour ses événements, le Concorde Atlantique (Paris VII<sup>e</sup>), au pied de l'Assemblée nationale. Musique, danse et néons. La fête pour une soirée appelée Isla coule douce organisée par l'association sportive de Sciences-po Paris.

Mais la fête a viré au cauchemar pour une étudiante de la grande école, qui a ressenti une douleur dans une cuisse. Puis des bouffées de chaleur. La jeune fille a été victime de ce qu'on appelle désormais les « piquûres sauvages ». Passage aux urgences et analyses. « Des traces de GHB ont été retrouvées à l'hôpital, mais en très petite quantité, parce que le pantalon de la victime était assez épais », explique Victoria Lapauze, présidente de l'association sportive. Selon nos informations, la jeune femme, elle, n'a pas encore déposé plainte. Une autre jeune fille aurait également été piquée lors de la même soirée selon la présidente, mais elle n'a pas souhaité se rendre à l'hôpital, faute de symptômes.

« Malgré les mesures de prévention que nous avons mises en place en amont, ces mesures n'ont pas été suffisantes et nous le regrettons », a écrit l'association dans un communiqué diffusé sur sa page Facebook, avec ce constat amer que les soirées étudiantes et Sciences-po ne sont pas épargnées. Quelques personnes extérieures à l'école étaient présentes. « Mais il y avait majoritairement des élèves de Sciences-po », confie un étudiant.

L'administration de l'Institut d'étu-

des politiques (IEP) de Paris a ouvert une enquête interne et un appel à témoins a été lancé avec la possibilité de témoigner anonymement. En réaction à cet accident, 5 000 protections de verre – contre le GHB – ont été commandées en prévision de la rentrée prochaine par l'IEP. Depuis un an, elle prend le sujet des violences sexistes et sexuelles en main, notamment avec la mise en place de formations à destination des étudiants. Ainsi, depuis la rentrée dernière, « tous les responsables d'associations étudiantes sont formés à la réduction des risques en milieu festif », explique-t-on du côté de la rue Saint-Guillaume (VII<sup>e</sup>), siège de l'IEP de Paris.

## La formation à la réduction des risques doit évoluer

Au total, environ 1 200 personnes suivent ces modules, où la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est également abordée. Victoria Lapauze a fait partie des premiers étudiants à assister à ces cours : « On apprend à gérer les milieux festifs, à gérer une association étudiante mais aussi à bien réagir face à des cas de violences sexistes et sexuelles (VSS). » Lors des tournois sportifs, et notamment le Crit, le tournoi de sport inter-IEP, « la participation est désormais conditionnée à une formation VSS », rapporte l'étudiante.

Le dispositif qui n'a qu'un an est encore perfectible : « Sur les piquûres on était loin d'imaginer que c'était possible, reprend Victoria Lapauze. On se rend compte qu'on n'est pas

formé pour ça. Même quand ça se passe on ne sait pas quoi faire. On est en train de réfléchir à améliorer le dispositif pour l'année prochaine. » Comment ? « Par exemple, on pourrait ajouter des stands de prévention à chaque soirée étudiante comme cela existe dans certaines soirées de médecine, se tourner vers des associations spécialisées pour nous aider à adapter nos contenus de prévention ensemble ou encore renforcer le filtrage des soirées de Sciences-po, en demandant systématiquement de réserver avec une adresse mail de l'école. »

Si ce phénomène des piquûres en soirées et boîtes de nuit avait relativement épargné l'Île-de-France jusqu'à maintenant, avec une concentration des faits à Nantes (une cinquantaine depuis janvier), à Montpellier, Béziers ou Grenoble, ces dernières semaines plusieurs signalements ont été faits dans la capitale. Selon nos informations, il y aurait eu une dizaine de cas.

Arriver en boîte de nuit avec sa seringue serait donc devenu un phénomène de mode, les premières affaires de « piquûres sauvages » ayant probablement donné des idées. C'est le constat qui a été fait par Play Safe, une association créée en 2012 qui met en place sur Internet et sur le terrain des opérations de sensibilisation liées aux drogues, à la soumission chimique, aux IST (infections sexuellement transmissibles).

Play Safe avait mis en ligne un faux site de commande de GBL, un solvant industriel, précurseur chimique du GHB, qui provoque les mêmes effets. Au moment du passage de la commande, un message de





prévention était alors diffusé. Entre septembre 2019 et avril dernier, il y a eu sur ce faux site 10 716 tentatives d'achat... « Nous avons constaté un pic de visites sur le site quand, en décembre 2021, on a commencé à parler des piqûres en boîte de nuit », relate Michel Mau, président et fondateur de Play Safe. Simple curiosité ou véritable volonté de passer à l'acte ? La médiatisation permet la prévention mais peut aussi donner quelques idées.

**Des intentions floues**

Et le phénomène inquiète et est suivi de près par les autorités sanitaires tant il y a dans ce dossier de nombreuses incertitudes qu'il s'agisse des produits potentiellement injectés ou des motivations des agresseurs. « Dans les cas que nous étudions, il n'y a pas eu de substances suspectes identifiées pour le moment, explique Leila Chaouachi, pharmacienne au centre d'addictovigilance de Paris et experte nationale sur l'enquête soumission chimique auprès de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé). Très rares sont les cas où une agression est rapportée et la question du mobile se pose. » Car s'il y a un doute sur les motivations des agresseurs, il y en a peu sur la véracité des faits rapportés par les victimes. Les traces laissées sont typiques de piqûres avec une effraction cutanée et parfois même un hématome. C'est ce que plusieurs participants à la soirée de clôture à Beauvais (Oise) des Ovalies, un grand tournoi de rugby universitaire, ont décrit.

Selon le parquet de Beauvais, après cette fête, deux plaintes ont été enregistrées par le commissariat local à la suite de piqûres constatées par un homme, piqué derrière le bras et une femme, piquée derrière le genou. Des prélèvements aux fins d'expertise toxicologique ont pu être réalisés sur ces deux personnes. Les conclusions ne sont pas connues à ce jour. Trois autres personnes – deux femmes et un homme – auraient fait part de leur souhait de déposer plainte dans le Nord, où ils sont domiciliés. Ce qu'ils n'auraient pas fait à ce jour, l'une des femmes, piquée à l'avant de la cuisse, ayant indiqué qu'elle attendait le résultat de son bilan sanguin pour le faire.

**Jusqu'à cinq ans de prison**

Pour M<sup>e</sup> Johann Petitfils-Lamuraia, avocat parisien qui assure les intérêts de deux femmes victimes de piqûres sauvages, faire des analyses est le premier réflexe à avoir. « Le GHB disparaît très rapidement du sang, entre 10 heures à 12 heures, prévient-il. Avant de déposer plainte, il faut donc réaliser un bilan toxicologique ». M<sup>e</sup> Gauthier Lecocq, un autre avocat du barreau de Paris qui s'est également penché sur le phénomène, juge le sujet « fascinant et intrigant » : « Il y a beaucoup de questions en peu de réponses. » Ces deux avocats ont étudié les possibles qualifications pénales et les peines encourues pour des agresseurs aux seringues.

D'après le Code pénal, « le fait d'administrer à une personne, à son insu, une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes afin de commettre à son égard un viol ou une agression sexuelle est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Lorsque les faits sont commis sur un mineur de 15 ans ou une personne particulièrement vulnérable, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende ».

Lorsqu'il n'y a pas viol ou agression sexuelle, l'injection de GHB est une infraction à part entière. L'administration de substances nuisibles est punie de trois ans de prison. Lorsque aucune substance n'est injectée, l'auteur encourt trois ans pour violence avec arme par destination, l'aiguille. Enfin, lorsqu'il y a administration de GHB et viol, l'infraction est aggravée et la peine encourue est de vingt ans de réclusion criminelle. ■



**Le GHB disparaît très rapidement du sang. Avant de déposer plainte, il faut donc réaliser un bilan toxicologique.**

M<sup>e</sup> JOHANN PETITFILS-LAMURIA, AVOCAT DE DEUX VICTIMES DE PIQÛRES SAUVAGES

**CONSEIL**

**Comment réagir en cas de doute ?**

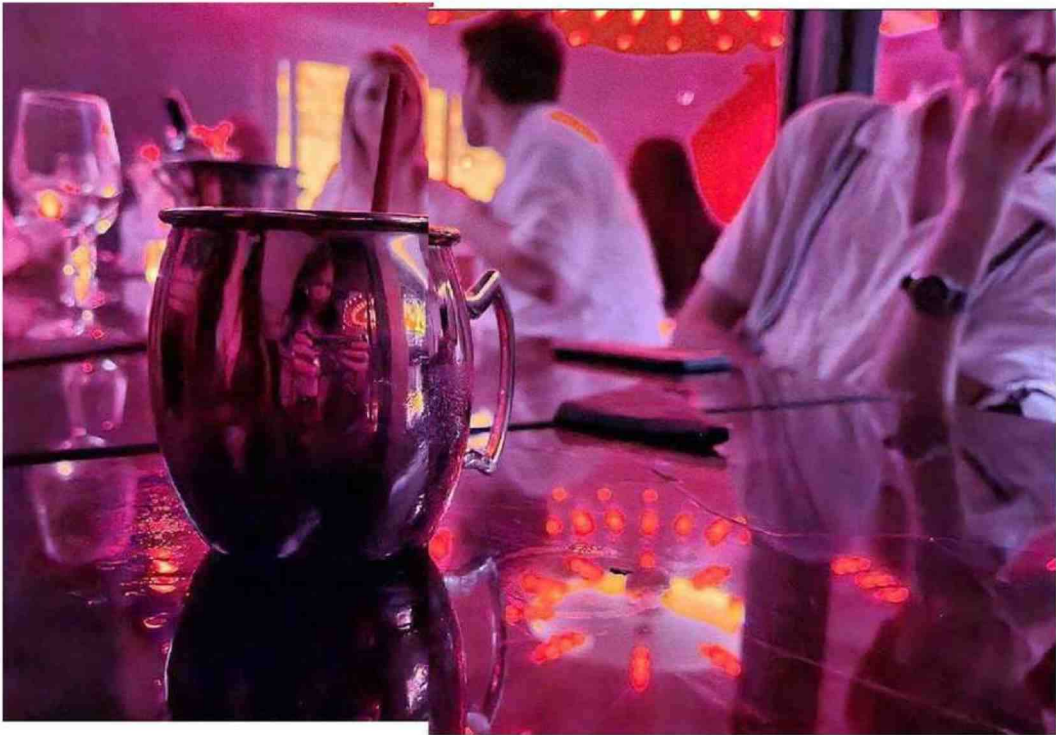
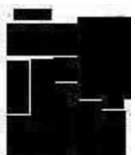
La pharmacienne parisienne Leila Chaouachi insiste sur la « nécessité d'une prise en charge médicale rapide en cas de suspicion de piqûre pour prévenir le risque infectieux ». Outre le risque lié à la prise forcée d'une substance telle que le GHB, qui peut causer un coma s'il est trop fortement dosé, le risque infectieux est également présent, notamment d'hépatite B. Se rendre dans un service d'urgence est donc la priorité. « Par ailleurs, la judiciarisation des affaires est indispensable pour faire la lumière sur ce phénomène de *needle spiking* », ajoute la pharmacienne. Il faut donc se rendre dans un commissariat ou une gendarmerie pour déposer plainte. Il est également fortement recommandé aux victimes de prendre des photographies des traces de piqûres avant leur totale disparition.



**On était loin d'imaginer que c'était possible. On se rend compte qu'on n'est pas formé pour ça. Même quand ça se passe, on ne sait pas quoi faire.**

VICTORIA LAPAUZE, ÉTUDIANTE À SCIENCES-PO PARIS





Surnommée la « drogue du violeur », le GHB peut être ajouté à l'insu des victimes dans leurs verres, lors de soirées festives. Un autre phénomène apparaît désormais : l'injection de GHB par des seringues.



Rue de Lappe, Paris (XI<sup>e</sup>), vendredi soir. Après une concentration observée à Nantes, le phénomène des « piqûres sauvages » gagne désormais la capitale et l'Île-de-France.

